



Présents	Philippe Pitz (Président), Chantal Frédérix, France Loly (Secrétaire), Michel Léonard, Marcel Schoonbroodt, Claude Gerkens (représentant CPA).
Absent	Néant

Rapport de la réunion

Le rapport de la réunion de juin 2024 est accepté, sans remarque, à l'unanimité.
La commission avale les forfaits prononcés par le secrétariat.
La commission avale les propositions de transactions.

M. Pitz Philippe sort de séance.

La présidence est assurée par le vice-président Michel Léonard.

Dossier 24/25 001 : Mail du 05/09/2024

Convoqué : Gaupin Marc-16/07/1961-752743- United Chénée (4079)

Objet : K. Attitude ou propos déplacés envers la fédération ou le membre d'une instance

Après lecture du mail envoyé par monsieur Gaupin qui met en cause l'intégrité du secrétaire provincial.

Entendu : Gaupin Marc-16/07/1961-752743- United Chénée (4079)

Déclare que : Avoir défendu son club et s'excuse s'il a offensé quelqu'un.

Attendu que les décisions du secrétaire provincial ne sont pas des remises ou déplacements de matches et concernant plusieurs clubs, mais une réorganisation du calendrier suite à une série d'indisponibilités de la salle de Soumagne.

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

Attendu que la commission retient les propos déplacés et injurieux.

Par ces motifs, la commission décide :

Gaupin Marc - 16/07/1961 – 752743 - United Chénée (4079) : rappel à l'ordre et rappel des différents rôles des personnes.

Frais de dossier : 12.5€ - United Chénée 4079.



M. Pitz Philippe entre en séance et prend la présidence.

Dossier 24/25 0002 : MFC Le Beyne G {4083} – RF Comblain {7588} du
27/08/2024 division 4C (LIP4CII6)

Convoqués : Piccoli Carlo - arbitre de la rencontre . Présent

Hertay Kévin - 01/04/2007 - 870928 - MFC Le Beyne {4083}

B 8.4 Voie de fait (coup effectif) - présent

Simonon Johan - 19/10/2006 - 843388 - MFC Le Beyne {4083}

B 8.4 Voie de fait (coup effectif) - présent

Schmitz Kevin - 01/12/1981 - 874627 - MFC Le Beyne

{4083} Délégué visité – témoin - présent

Vranken Julien - 01/10/1990 - 866501 - RF Comblain

{7588} Capitaine visiteurs – Témoin,

est absent excusé

Entendus :

Hertay Kévin - 01/04/2007 - 870928 - MFC Le Beyne {4083}

Déclare que : pas de coups et pas de contact entre eux et qu'ils ne méritent pas la
carte rouge.

Simonon Johan - 19/10/2006 - 843388 - MFC Le Beyne (4083)

Déclare que : il s'est juste énervé verbalement et qu'ils se sont juste tenus.

Schmitz Kevin - 01/12/1981 - 874627 - MFC Le Beyne (4083)

Déclare que : je trouve qu'un rouge c'est beaucoup, ne trouve pas normal qu'ils aient
été exclus.

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à
confirmer le fait reproché ;



La commission décide :

Hertay Kévin - 01/04/2007 - 870928 - MFC Le Beyne {4083} la commission requalifie les faits en séance en B.8.2 Bousculade, poussée brutale (hors action de jeu) est suspendu du 14/10/2024 au 03/11/2024

Simonon Johan - 19/10/2006 - 843388 - MFC Le Beyne {4083} la commission requalifie les faits en séance en B.8.2 Bousculade, poussée brutale (hors action de jeu) est suspendu du 14/10/2024 au 03/11/2024

Frais de dossier : 12.5€ - MFC Le Beyne {4083}

Amendes :15 € art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) – MFC Le Beyne {4083}.

Frais de dossier : 12.5€ - MFC Le Beyne (4083)

Frais de déplacement de l'arbitre : 4€ - MFC Le Beyne {4083}

Dossier 24/25 003 : Bidasses Wegnez {4084} - FC Ichnusa Thimister (7586) du 20/09/2024 division 3A {LIP3A025}

Convoqués :

Speeckaert Kévin - arbitre de la rencontre est absent excusé.

Cloos Christopher - 12/03/1991 - 871101 - FC Ichnusa Thimister (7586) – présent.

Objet: Art. A1. Critiques et/ou attitude désagréable

Objet: Art. A2. 2.1 Insultes et grossièretés

Objet: Art. A7.3 Tentative de voie de fait, envoi du ballon ou autre objet sans contact

Lahaye Maurice - 02/07/1977 - 753898 - Bidasses Wegnez (4084)
Délégué au terrain – Témoin, est absent excusé.

Baumans Timothé - 07/06/2002 - 877264 - FC Ichnusa Thimister {7586}

Délégué visiteur – Témoin est remplacé par *Cloos Jérôme – 30/03/1989 – 871100 – FC Ichnusa Thimister (7586) - présent*



Entendus :

Cloos Christopher - 12/03/1991 - 871101 - FC Ichnusa Thimister (7586)

Déclare que : lors du match l'arbitre accorde un goal alors que le ballon ne rentre pas dans le but. Je lui dis que le ballon n'est pas rentré ainsi que d'autres joueurs, dont l'attaquant de l'autre équipe, mais il ne veut rien entendre.

J'envoie donc le ballon à mon attaquant et non pas sur l'arbitre, mais il juge que c'est en sa direction que ça lui était destiné alors qu'il se trouve à 1,5m de moi. Il me met la carte et je reconnais l'avoir insulté d'arbitre en paille.

Cloos Jérôme – 30/03/1989 – 871100 – FC Ichnusa Thimister (7586).

Déclare que: le ballon n'est pas rentré dans le goal. À la fin du match, j'ai été au vestiaire de l'arbitre, car il avait remballé mon capitaine et le délégué. J'ai parlé avec lui et je me suis excusé au nom de l'équipe.

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des éléments ont été de nature à confirmer le fait reproché ;

La commission décide :

Cloos Christopher - 12/03/1991 - 871101 - FC Ichnusa Thimister (7586)

Est suspendu du 14/10/2024 au 27/10/2024

Frais de dossier : 12.5€ - FC Ichnusa Thimister (7586)

Amendes : 5 € art.242.3 Dossier jugé par la C.S.P. (12.5€ ou 2.5€/semaine) – FC Ichnusa Thimister (7586)

Transactions

Dossier 24/25 004 : Futsal Saive 2018 {7191} - MFC Saive {1868} du 09/09/2024
division 2A {LIP2A021}

Comte Kevin - 04/11/1994 - 866313 - Futsal Saive 2018 (7191) est suspendu

du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. B. 1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP -

Futsal Saive 2018 {7191}

Frais de dossier : 12,5€ - Futsal Saive 2018 {7191}

Dossier 24/25 005 : MFC Wembley Liège (2473) - Buffa/os Liège {3637} du 10/09/2024 division 28 (LIP28015)

Patinet Axel - 15/04/1971 - 867999 - MFC Wembley Liège (2473) est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : **2,5€** art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MFC Wembley Liège (2473)

Frais de dossier : 12,5€ - MFC Wembley Liège {2473}

Mathonet Raphael - 09/06/1981 - 754678 - Buffalos Liège (3637) est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Buffalos Liège (3637}

Frais de dossier : 12,5€ - Buffalos Liège (3637}

Dossier 24/25 006: Ultimate Engis (7339)- MF Ambresin-Hannut (2014) du 13/09/2024 division 38 (LIP38020}

Bawin Mike -27/05/1996 - 848348- Ultimate Engis (7339) est suspendu du 14/10/2024 au 17/11/2024

Objet : Art. A 1. Critiques et/ou attitude désagréable Objet: art. 2. 2.1 Insultes et grossièretés

Amende: 12,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP- Ultimate Engis (7339} Frais de dossier: 12,5€ - Ultimate Engis (7339}

Dossier 24/25 007: MFC le Beyne (4083} - Fléron 46 (7557} du 11/09/2024

division 2B (LIP2B135}

Haddad El Ferri Aiman - 25/03/2000 - 861634 - MFC Le Beyne (4083) est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MFC Le Beyne (4083)

Frais de dossier : 12,5€ - MFC Le Beyne (4083}

El Hassan Cumha - 01/10/1997 - 847292 - Fléron 46 (7557) est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Fléron 46 (7557}

Frais de dossier : 12,5€ - Fléron 46 (7557}

Dossier 24/25 008 : Futsa/ Saive 2018 B - FC Talus Aubel (7585) Conrad Fabian - 17/03/1978- 841709- Futsa/ Saive 2018 B est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Futsa/ Saive 2018 B (7191)

Frais de dossier : 12,5€ - Futsa/ Saive 2018 B (7191}

Dossier 24/25 009 : Delta Team liège B (5853} - MFC Golden Ougrée (5898) du 13/09/2024 division 2C (LIP2C021)

Baglio Pietro -17/10/1951 - 789196 - Delta Team Liège (5853} est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Delta Team Liège (5853)

Frais de dossier : 12,5€ - Delta Team Liège (5854}

Brindicci Jordan - 13/06/1991 - 819102 - MFC Golden Ougrée (5898) est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024



Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MFC Golden Ougrée (5898}
Frais de dossier : 12,5€ - MFC Golden Ougrée (5898}

Dossier 24/25 010 : FC City Liège (5414} - FS Bosna Kelmis (7277) du 13/09/2024 division 1 (LIP1015}

El Wadeh Farid - 03/08/1981 - 846349 - FC City Liège (5414} est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - FC City Liège (5414}

Frais de dossier : 12,5€ - FC City Liège (5414}

Garcia Lorenzo - 30/04/2002 - 878144 - FS Bosna Kelmis (7277} est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - FC City Liège (5414}

Frais de dossier : 12,5€ - FC City Liège {5414}

Dossier 24/25 011 : Ratside Hamoir (7237) - MFC Bassenge (7343) du 13/09/2024 division 28 {LIP28016}

Noël Yvon - 27/05/1954 - 875767- Ratside Hamoir {7237} est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Ratside Hamoir {7237}

Frais de dossier : 12,5€ - Ratside Hamoir (7237)

Bronsart Benjamin - 21/11/1995 - 855878 - MFC Bassenge {7343} est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou

administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MFC Bassenge {7343}
Frais de dossier : 12,5€ - MFC Bassenge (7343)

Dossier 24/25 012: UFS Seraing (7229) - PI Hannut {7139} du 13/09/2024
division 2C {LIP2C017}

Bahar Hakim - 26/02/1997- 862690- UFS Seraing {7229} est suspendu du
14/10/2024 au 27/10/2024

Objet : Art. A.1. Critiques et/ou attitude désagréable

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - UFS Seraing {7229} Frais de
dossier: 12,5€ - UFS Seraing (7229)

Dossier 24/25 013 : MF Slins 8 {4525} - Ultimate Engis {7339} du 16/09/2024
division 38 {LIP38027}

Meertens Christophe - 07/09/1995 - 810017- MF Slins B {4525} est
suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou
administrative.

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MF Slins {4525}
Frais de dossier: 12,5€- MF Slins (4525)

Devalet Florian - 12/08/1998 - 850498 - Ultimate Engis (7339) est suspendu du
14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou
administrative Amende: 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP- Ultimate
Engis {7339}

Frais de dossier : 12,5€ - Ultimate Engis {7339}

Dossier 24/25 014 : MFC Le Beyne C {4083} - Celta Bressoux CF {7587} du
16/09/2024 division 3E (LIP3E163)

Goreux Thomas - 16/04/2002 – 870000 - MFC Le Beyne C {4083} est suspendu
du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou



administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MFC Le Beyne (4083)

Frais de dossier : 12,5€ - MFC Le Beyne (4083)

Hamdi **Bilai** - 28/09/2002 - 856660 - Celta Bressoux CF (7587) est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Celta Bressoux CF (7587)

Frais de dossier: 12,5€ - Celta Bressoux CF (7587)

Dossier 24/25 015 : Ce/ta Bressoux CF {7587} - MJ Kinkempois liège (7330) du 19/09/2024 division 3E (LIP3E023)

Zahmari Elias - 28/01/2004 - 879329 - Celta Bressoux CF {7587} est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Ce/ta Bressoux CF {7587}

Frais de dossier: 12,5€ - Celta Bressoux CF {7587}

Dossier 24/25 016 : MF Torpedo Henri-Chapelle {3426} - TP 21

Herbesthal B (7462) du 20/09/2024 division 3A {LIP4E022}

Aussems Adrien - 03/06/2003 - 877282 - TP 21 Herbesthal B {7462} est suspendu du 21/10/2024 au 27/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - TP 21 Herbesthal/ (7462)

Frais de dossier: 12,5€ - TP 21 Herbesthal (7462)

Dossier 24/25 017 : CS Galata Visé (2032) - Cosa Nostra Liège (7245) du 20/09/2024 division 4C (LIP4C027)

Dikici Muhammet - 06/11/1993 - 846355 - CS Galata Visé (2032) est suspendu du 14/10/2024 au 20/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou

administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - CS

Galata Visé (2032)

Frais de dossier : 12,5€ - CS Galata Visé {2032}

Dinaro Stéphane -17/10/1987- 855338- Cosa Nostra liège (7245) est suspendu
du 21/10/2024 au 27/10/2024

Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou

administrative Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Cosa

Nostra liège (7245)

Frais de dossier: 12,5€- Cosa Nostra Liège (7245)

Les dossiers surlignés : une investigation a été demandée au fournisseur du programme
« feuille de match ». En raison d'un possible dysfonctionnement momentané, la
commission accorde le bénéfice du doute aux membres concernés par l'article D.1.

Ces dossiers sont classés sans suite.

France LOLY

Secrétaire de la
commission sportive



s